

02 Grand Angle : comment adapter le logement au vieillissement ?

09 Zoom sur... : l'aide à l'amélioration de l'habitat et adaptation du logement au handicap

10 La semaine bleue de l'ANGDM

02

09

10



N°72 - DÉCEMBRE 2025

ANGDM

Arc-en-Ciel

Lettre d'information de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs



ÉDITORIAL

Laurent Bergeot,
directeur général
de l'ANGDM

Dédier, à la fin de l'année, un numéro d'Arc-en-ciel au logement devient une tradition.

Fin 2024, nous vous avons principalement présenté le "logement nature", en insistant sur les droits et les obligations des locataires, et abordé brièvement la question de l'adaptation du logement.

Nous vous proposons donc d'approfondir cet important sujet. Pour beaucoup, vieillir chez soi, en sécurité et en autonomie, est important. Mais au fur et à mesure que l'âge avance, alors qu'apparaissent les petits soucis de mobilité notamment, notre domicile pourtant si familier semble dresser des obstacles à notre bien-être quotidien. On pense bien sûr à la salle de bains avec sa baignoire de moins en moins accessible, mais pas seulement. Des solutions existent et sont ainsi présentées dans ce numéro d'Arc-en-ciel : aménagements, aides financières, accompagnement sur mesure. Et pour aller plus loin, l'équipe de l'ANGDM est à votre disposition, ainsi que vous avez pu le constater en lisant le précédent numéro dédié à l'accueil.

Une autre tradition de décembre: le catalogue de l'offre de séjours 2026. Parce que de temps en temps, il est bon et sain de quitter son logement pour aller vers de nouvelles rencontres!

Bonnes fêtes de fin d'année !

Rester chez soi le plus longtemps possible



D'après de nombreuses études, trois Français sur quatre souhaitent vieillir chez eux. Encore faut-il pouvoir le faire en toute sécurité, en prévenant l'isolement, bien sûr, mais aussi les chutes. Cela implique ainsi très souvent une adaptation du logement. L'ANGDM, appuyée par ses partenaires, travaille depuis plusieurs années à la concrétisation d'un maintien à domicile de ses bénéficiaires.

Ainsi, en 2024, 177 logés nature ont bénéficié de l'installation d'une douche adaptée à la place de leur baignoire. 91 personnes sollicitant une mutation pour raison de santé ont été relogées dans un logement adapté à leur situation de santé.

Les travaux d'adaptation ne sont évidemment pas réservés aux seuls logés nature. Le règlement national de l'action sanitaire et sociale de l'ANGDM prévoit ainsi une prestation d'aide à l'amélioration de l'habitat et à l'adaptation du logement au handicap que nous détaillons à la page 9 de votre numéro. L'an dernier, 395 personnes en ont bénéficié.

Alors, pourquoi pas vous?

L'agence est à vos côtés pour faciliter l'adaptation de votre logement. Il existe un éventail de dispositifs en fonction de la perte d'autonomie et de la mobilité que nous vous invitons à découvrir.

RESTER CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ

Lorsqu'on avance en âge, il est naturel de vouloir rester chez soi le plus longtemps possible, dans un environnement familial et rassurant.

Pourtant, la maison ou l'appartement que l'on occupe depuis de nombreuses années peut devenir source de difficultés ou de risques si certains aménagements ne sont pas prévus. Heureusement, il existe des solutions simples et efficaces pour adapter son domicile à ses besoins, sans tout bouleverser.

Pourquoi adapter son logement ?

1. améliorer son confort au quotidien, pour rester autonome ;
2. prévenir les risques de chutes qui sont la première cause d'accidents domestiques chez les personnes âgées.

De simples aménagements permettent aussi de mieux accueillir des aides à domicile ou des proches, et de faciliter les déplacements en cas de perte de mobilité.



Simone Mercier chez elle, soutenue par Nassera Benazouz, assistante sociale dans le Gard

Quels travaux envisager ?

Il n'est pas toujours nécessaire de tout refaire ! Il s'agit surtout d'identifier les points à améliorer dans chaque pièce, en fonction de ses besoins et de ses habitudes.

La salle de bain est souvent la pièce où les chutes sont les plus fréquentes. Voici quelques idées :

- Remplacer la baignoire par une douche de plain-pied, plus facile d'accès, avec un receveur antidérapant.
- Installer des barres d'appui près de la douche, des toilettes et du lavabo : elles offrent un soutien solide pour se lever et s'asseoir.
- Poser un revêtement antidérapant au sol et dans la douche pour éviter les glissades.



Dans la cuisine :

- Ranger les objets du quotidien à hauteur de main pour éviter de monter sur un escabeau ;
- Choisir des poignées de meubles et de robinets faciles à saisir ;
- Prévoir un espace dégagé pour pouvoir circuler avec une canne ou un déambulateur.

Dans les chambres :

- Placer une lampe de chevet facile à allumer pour sécuriser les déplacements nocturnes ;
- Éviter les tapis qui glissent ou les fils électriques au sol ;
- Installer un lit à hauteur adaptée pour faciliter les levers et les couchers.

Dans les couloirs et les escaliers :

- Supprimer les marches ou installer un monte-escalier ;
- Éclairer suffisamment les couloirs et les escaliers, avec des interrupteurs faciles à atteindre ou bien un détecteur de présence ;
- Installer des mains courantes de chaque côté de l'escalier pour une meilleure stabilité.



À l'extérieur et aux entrées :

- Motoriser les volets ;
- Aménager un cheminement sans obstacle jusqu'à la porte d'entrée ;
- Installer une sonnette ou un interphone avec un bouton facile à actionner.

Adapter son logement, c'est se donner les moyens de continuer à vivre chez soi, en toute sécurité et en toute sérénité.

Ces aménagements ne sont pas réservés aux personnes en situation de handicap : ils profitent à tous, pour un quotidien plus confortable et plus sûr.

Comment financer les travaux ?

Il existe plusieurs aides pour vous accompagner :

- Les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dont MaPrimeAdapt' ;
- Les aides des caisses de retraite ou des mutuelles ;
- Les réductions d'impôts pour certains équipements (comme les douches accessibles ou les rampes) ;
- Les prêts à taux zéro pour les travaux de rénovation ;
- L'aide de l'ANGDM détaillée à la page 9

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie et de votre caisse de retraite.

Par où commencer ?

1. Faites un état des lieux de votre logement avec un professionnel (ergothérapeute, accompagnateur Rénov') pour identifier les points à améliorer ;
2. Priorisez les travaux en fonction de vos besoins et de votre budget ;
3. Demandez des devis à plusieurs entreprises pour comparer les prix ;
4. Renseignez-vous sur les aides financières avant de commencer les travaux.

L'ANGDM se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Un exemple de dispositif local et un autre national pour vous aider à ajuster le logement à la perte d'autonomie liée au vieillissement

Le bus de l'autonomie 54, une initiative portée par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et le conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle

N'hésitez pas à en parler à vos proches ou à votre mairie pour organiser une visite du bus près de chez vous !

Qu'est-ce que c'est ?

Le bus de l'autonomie 54 est un service gratuit mis en place par la CFPPA de Meurthe-et-Moselle, le conseil départemental, avec la CARSAT, l'Agence régionale de santé et d'autres acteurs locaux. Ce bus itinérant se déplace dans les communes du département pour venir à votre rencontre.

À quoi sert-il ?

Son objectif est de vous informer et de vous conseiller sur l'adaptation de votre logement. Grâce à des professionnels à votre écoute, vous pourrez découvrir des solutions simples pour rendre votre maison ou votre appartement plus sûr.



Renseignements : <https://www.meurthe-et-moselle.fr/adaptation-du-logement-avec-le-bus-de-lautonomie>

Comment en bénéficier ?

Les acteurs locaux peuvent solliciter l'emprunt du bus de l'autonomie ; un ergothérapeute sera mobilisé pour apporter des conseils et informations aux usagers.

Soliha, partenaire de votre projet d'adaptation

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Les associations SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, mobilisent des professionnels compétents de l'adaptation du logement pour vous accompagner dans votre projet de l'élaboration du projet aux travaux en passant par le financement.

En 2024, SOLIHA a accompagné 26400 ménages, seniors et personnes en situation de handicap pour leur permettre de vivre sereinement chez elle, en autonomie.

Plus d'infos : www.soliha.fr ou au 0 801 01 02 03 (service et appel gratuits)

Bailleur social : interview du directeur général de CDC Habitat Sainte-Barbe

Guillaume Exinger dirige CDC Habitat Sainte-Barbe depuis 2021. Il livre son regard du partenariat historique avec l'ANGDM.

Comment caractériseriez-vous le partenariat avec l'ANGDM ?

G. E. : Un partenariat solide et gagnant-gagnant !

Les bénéficiaires de l'ANGDM, tout comme les locataires de CDC Habitat Sainte-Barbe sont la raison d'être de nos deux structures. Au moment de l'achat du patrimoine immobilier des Houillères, les mineurs ayant droit représentaient 65% de l'occupation du patrimoine. Aujourd'hui, nous logeons toujours près de 4 000 bénéficiaires de l'ANGDM pour une moyenne d'âge de 72 ans et les mineurs sont et resteront au cœur de nos préoccupations jusqu'au dernier ayant droit.

La diminution du nombre de bénéficiaires logés nature chez la Sainte-Barbe ne change rien à la relation de partenariat entre le bailleur et l'agence, bien au contraire. Nous sommes confrontés à de nouveaux défis, notamment à celui de l'adaptation des logements au vieillissement qui permet le maintien à domicile dans les meilleures conditions, et à celui du développement d'une nouvelle offre permettant de répondre aux besoins au travers d'un parcours résidentiel.

Les forces de notre partenariat sont à la fois la proximité géographique et la connaissance mutuelle de nos besoins et enjeux, mais également notre capacité d'écoute mutuelle propre à faire évoluer nos modèles respectifs.

Les services de la CDC Habitat et ceux de l'ANGDM sont installés dans les mêmes locaux.

Nous nous parlons au quotidien.



Guillaume Exinger, directeur général de CDC Habitat Sainte-Barbe

Nous partageons les mêmes valeurs et nous sommes pareillement animés par une culture de service au client, notre mission est de loger les gens dans les meilleures conditions.

Quel est votre engagement au profit des anciens mineurs ?

G. E. : Quand nous embauchons un nouveau collaborateur, j'ai coutume de lui expliquer que nous portons les valeurs fortes de notre histoire et de ceux qui nous ont précédés. Notre engagement est, bien entendu, de poursuivre notre action de remise à niveau de notre patrimoine immobilier et d'améliorer sans cesse notre offre.

Cependant, la tradition c'est aussi l'art pour chaque génération d'être à la fois fidèle et infidèle, de savoir réinterpréter les choses, les faire évoluer. Pour nous, il s'agit de transformer les cités minières pour les projeter vers l'avenir, tout en gardant leur cohérence.

Ainsi nous développons de nouvelles solutions, comme des maisons individuelles groupées ou des résidences seniors, mais également des centres médicaux construits au cœur des quartiers et qui permettent de lutter contre les déserts médicaux et de donner de l'attractivité à nos logements.

“Le partenariat CDC Habitat Sainte-Barbe et ANGDM est solide et gagnant-gagnant”

Au sein du groupe CDC Habitat, vous avez un rôle d'expérimentateur, comment est-il traduit au quotidien ?

Nous avons à cœur de rester au plus près de nos clients et de notre territoire. Nous ne pouvons pas nous inscrire dans un modèle figé. C'est vrai pour des sujets comme l'adaptation des logements au public senior. Il en va de même pour la décarbonation, ou la mise en valeur de notre territoire comme la clause de l'insertion sociale dans nos marchés. En Moselle-Est, nous sommes en avance de dix ans sur le reste de la France pour la prise en compte du vieillissement de la population. Nous avons pris le parti de procéder au remplacement systématique des baignoires par des douches dans les pièces d'eau en essayant d'intégrer de grands receveurs, un contraste de couleurs sur le carrelage, la possibilité d'ajouter une poignée de maintien ou un siège le cas échéant, si la perte de mobilité du locataire le justifie, sans en faire pour autant un produit stigmatisant. De plus, nous avons développé un partenariat avec l'ANGDM qui permet de traiter les cas spécifiques d'aménagement à la demande.

Depuis 2011, nous avons aménagé 1 544 salles de bains d'anciens mineurs ! Nous avons rendu accessibles plus de 1 300 logements par l'adjonction d'ascenseurs sur notre patrimoine historique.

“Nous sommes très attachés au dialogue et à l’échange avec nos locataires.”

L’ANGDM travaille à la définition du parcours résidentiel de ses bénéficiaires dans le cadre notamment de son contrat d’objectifs et de performance qui la lie à l’Etat. Quelle est votre approche du parcours résidentiel ?

Le parcours résidentiel est une réponse à l’évolution du handicap. Lorsque la personne, malgré les aménagements de son logement, ne peut plus rester chez elle, nous lui proposons un déménagement dans ce que nous appelons un “papy-loft”. Nous construisons ces résidences seniors sur tout le territoire dans



Guillaume Exinger (à gauche) et Laurent Bergeot (à droite) au congrès HLM 2025 à Paris

la logique de ne pas déraciner les gens et de leur proposer un logement qui va avec l’infrastructure nécessaire à leur âge, comme la proximité de centres médicaux. Dans ce cadre, nous proposons à l’ANGDM de réserver un certain nombre de logements pour ses bénéficiaires. Avant de projeter les travaux de construction, nous sollicitons l’agence et interrogeons nos locataires afin d’évaluer en amont

les besoins de nouvelles résidences, que nous souhaitons à taille humaine c’est-à-dire de l’ordre d’une trentaine de logements.

L’ANGDM est bien évidemment associée pour encadrer le champ des possibles pour ses bénéficiaires. Quant à nous, nous nous sommes engagés à proposer une certaine typologie de logements à l’ANGDM.

Comment s’établit la relation entre le bailleur, le locataire et l’agence ?

Au quotidien, le maître mot est la proximité. Nous sommes très attachés au dialogue et à l’échange avec nos locataires. L’ayant droit est le client qui bénéficie d’un service au titre de son avantage en nature. L’ANGDM gère de son côté, non seulement la prestation nature avec, notamment, le respect des conditions de prise en charge et d’attribution et de paiement du loyer et des charges afférentes, mais également la partie relevant de l’accompagnement social du bénéficiaire.

ZOOM sur...

Le bailleur Alliade Habitat adapte la salle de bain d’un couple logé nature.

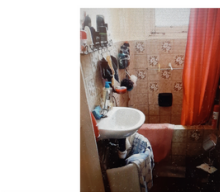
Réalisés dans le département de la Loire, les travaux ont eu lieu fin 2024.

Le couple de bénéficiaires vit dans un appartement situé au Chambon-Feugerolles. La très petite salle de bains était équipée d’une baignoire sabot. Les WC qui y étaient accolés étaient peu accessibles.

L’espace a été reconfiguré en regroupant le WC et la salle de bains exiguës en un espace plus grand et ergonomique. Des travaux annexes ont été effectués, comme la mise en conformité de l’installation électrique et l’embellissement du hall.

Ce dossier a été suivi par l’ANGDM. Un financement égal à la prestation d’aide à l’amélioration de l’habitat a été

accordé au bailleur par subrogation en conformité avec la convention de partenariat entre l’agence et Alliade Habitat.



Avant les travaux



Après les travaux

Comment traitez-vous la question de la précarité énergétique ?

Le traitement des logements dits “passoires énergétiques” c’est-à-dire ayant une note DPE F ou G est derrière nous, mis à part quelques cas marginaux qui ont refusé les travaux d’amélioration. La prochaine étape relève du traitement des logements avec une étiquette énergétique E.

Nous rencontrons les locataires pour recenser leurs souhaits et nous arbitrons in fine entre l’investissement patrimonial et le parcours résidentiel. Notre objectif est de diviser par deux, d’ici 2030, notre impact CO2 mesuré en 2021.

Retour d'expérience sur l'adaptation des salles de bain des deux familles mosellanes

M. et Mme Reitzer sont logés nature chez Vivest depuis 36 ans. M. Reitzer est un ancien mineur des HBL. Il vit à Creutzwald avec sa femme et son fils.

Pourquoi rénover votre salle de bain ?

Mme Reitzer : "Pour des raisons de santé. Quand mon mari a chuté de la baignoire et que je n'arrivais plus à le relever, ça a été le déclic. Au départ, on a envisagé de déménager dans un logement senior de plain-pied. Mais les visites ont été infructueuses. Les logements étaient trop petits pour nous puisque nous avons la charge de notre enfant adulte qui est porteur d'un handicap. C'est vraiment dommage car un logement senior résoudrait nos problèmes : l'escalier, l'entretien du jardin attenant et de la maison en général... Nous sommes reconnaissants pour la rénovation de la salle de bain mais ça ne couvre qu'une partie de nos besoins. Avec l'avancée en âge, nous avons du mal à entretenir correctement la maison."



Quelles ont été vos démarches pour engager les travaux de rénovation ?

Mme Reitzer : "Après avoir sollicité le propriétaire, je suis allée à l'accueil de l'ANGDM à Freyming-Merlebach. Une assistante sociale nous a accompagnés. Un ergothérapeute est même passé à la maison. Onze mois se sont écoulés entre notre demande et la livraison des travaux."



M. et Mme Reitzer, accompagnés de leur fils

Avez-vous bénéficié de l'accompagnement de l'ANGDM ?

M. Reitzer : "Oui. C'est aussi grâce à l'intervention de l'ANGDM que nous avons obtenu du bailleur qu'il effectue les travaux."

Mme Reitzer : "L'ergothérapeute a aussi conseillé l'installation d'un monte-escalier puisque j'éprouve des difficultés à monter et descendre. Pour l'instant, je ne suis pas encore prête à franchir le pas mais le moment venu, je sais que je pourrai compter sur l'ANGDM pour m'accompagner dans mes démarches."

Les travaux vous ont-ils dérangés ?

M. Reitzer : "Le personnel de l'entreprise a été très compétent. Ils ont installé la douche et un WC réhaussé. Les travaux ont duré une semaine. Le résultat est satisfaisant."

Qu'est-ce qui a changé dans votre quotidien ?

Mme Reitzer : "La grande douche nous offre plus de facilité et plus de sécurité. Ça permet à mon mari de pouvoir se mouvoir dans la cabine. Il n'y a plus la peur de la chute."

M. Reitzer : "Et puis, nous consommons moins d'eau !"

Que diriez-vous aux personnes qui hésiteraient à demander une rénovation ?

Mme Reitzer : "Il faut sauter le pas quand on le peut encore. Je veux être la plus autonome pour moi et ma famille le plus longtemps possible."

M. et Mme Montreuil sont logés nature chez CDC Habitat Sainte-Barbe à Freyming-Merlebach depuis 41 ans. M. Montreuil a été mineur de fond. Il a changé d'appartement avec son épouse, il y a deux ans.



M. et Mme Montreuil

Comment vous a-t-on proposé la rénovation de votre salle de bain ?

M. Montreuil : "Lorsque nous avons emménagé, la douche n'était pas adaptée à mes problèmes de santé."

Mme Montreuil : "J'ai tout de suite demandé que la salle de bain soit ajustée à mon mari. Avec son diabète, il était monté à 120 kg. Ce qui a déclenché les travaux, c'est l'entrée à l'hôpital de mon mari. Il y a séjourné toute une année car on lui a amputé une jambe. Le service social de l'hôpital a contacté l'assistante sociale de l'ANGDM qui est intervenue auprès du bailleur pour réaliser les travaux."

Quelles ont été les démarches administratives ? Vous a-t-on demandé beaucoup de papiers ?

Mme Montreuil : "Non. L'assistante sociale avait tout ce qu'il lui fallait. Elle m'a informée que les travaux dureraient une semaine environ."

Comment se sont déroulés les travaux ?

Mme Montreuil : "Une entreprise m'a contactée directement pour prendre rendez-vous et démarrer les travaux. Le jour où mon mari est rentré de l'hôpital, les travaux se terminaient."

Les travaux vous ont-ils incommodés ?

Mme Montreuil : "Bien sûr, il y avait du bruit mais globalement, les travaux ne m'ont pas du tout dérangée. Ça a été rapide : cinq-six jours. Vu la superficie de la salle de bain, on ne pouvait pas faire plus grand."

Qu'est-ce qui a changé dans votre quotidien ?

M. Montreuil : "Les travaux ont tout changé. C'est un confort. Ce n'était pas facile quand je suis rentré de l'hôpital, il fallait que je m'adapte à ma mobilité réduite. Mes proches et moi appréhendions mon retour à domicile."

Le centre de rééducation de Merlebach m'a accompagné dans ma nouvelle vie et puis j'étais motivé à rentrer chez moi. Quand j'ai vu la nouvelle douche, j'étais plus serein."

Les premiers temps, mon épouse m'a aidé. A l'hôpital, on m'a appris comment je devais me positionner pour rentrer dans la douche. C'était la sortie de la douche que je craignais le plus car je devais m'appuyer sur ma jambe valide alors que la sensibilité sous le pied a nettement diminué. Il m'a fallu au moins quinze jours pour m'habituer. Maintenant, je suis à l'aise."



L'assurance habitation est bien plus qu'une formalité. Elle vous protège.

Obligatoire pour les locataires et fortement conseillée pour les propriétaires, que couvre-t-elle exactement ? Que risque-t-on en cas de manquement ? Voici un point complet.

C'est une obligation légale pour les locataires.

En tant qu'occupant d'un logement loué, vous avez l'obligation de souscrire un contrat d'assurance habitation.

Seule la garantie des risques locatifs est obligatoire. Elle concerne les dommages causés par un incendie, une explosion ou un dégât des eaux.

Attention, cette garantie ne concerne que les dommages causés au logement loué. Elle ne couvre pas les dommages qui pourraient être causés aux voisins, si le sinistre s'étend au-delà du logement loué. Pour couvrir ces dommages, vous devez souscrire la garantie recours des voisins et des tiers. Cette garantie est facultative.

La garantie des risques locatifs ne couvre pas non plus vos biens personnels, qui pourraient être endommagés lors d'un sinistre. Pour garantir vos biens, vous devez souscrire une assurance complémentaire, couramment nommée multirisques habitation. Cette assurance est facultative.

Vous devez en justifier régulièrement à votre propriétaire.

Cette assurance habitation doit être justifiée par une attestation d'assurance remise au propriétaire :

- Lors de la remise des clés du logement : le propriétaire peut refuser l'accès si aucune attestation n'est présentée ;
- Ensuite, chaque année, le propriétaire est en droit de vous demander une attestation d'assurance mise à jour.

Si vous ne le faites pas, le propriétaire peut choisir, soit de résilier votre bail, vous perdrez alors le bénéfice de ce logement, soit de prendre une assurance risques locatifs pour votre compte et à vos frais. Dans ce second cas, la police d'assurance choisie par votre propriétaire garantit la plupart du temps uniquement les dommages causés au bâtiment à la suite d'un incendie ou d'un dégât des eaux. Elle ne garantit ni votre mobilier, ni votre responsabilité civile.



À noter

- La législation oblige tout locataire à souscrire une assurance habitation ;
- Le bailleur est en droit de demander une attestation d'assurance ;
- La souscription à la garantie des risques locatifs est obligatoire.

ET POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ?

Contrairement aux locataires, les propriétaires qui occupent leur logement ne sont pas légalement obligés de souscrire une assurance habitation.

Cependant, en cas de sinistre, un propriétaire non assuré ne percevra aucune indemnisation. Il est donc vivement conseillé de souscrire une assurance multi risques habitation.

En revanche, en copropriété, une assurance responsabilité civile doit être souscrite.

UNE QUESTION ?

Si vous avez besoin d'informations complémentaires ou si vous avez une question logement :

- Vous pouvez prendre contact avec votre assureur ;

- Vous pouvez consulter la foire aux questions sur le site web de l'ANGDM

www.angdm.gouv.fr/foire_aux_questions_des_prestations_de_chauffage_logement_et_preretraite

- Vous pouvez contacter la plateforme téléphonique au **03 21 79 48 48** ou par courriel à contact@angdm.fr

Zoom sur l'aide à l'amélioration de l'habitat et à l'adaptation au handicap

Allez ! c'est décidé, vous vous lancez dans le projet d'adapter votre logement pour favoriser votre maintien à domicile. Vous avez choisi de faire réaliser quelques travaux et vous ne savez pas par quel bout vous y prendre.

Comment financer des travaux qui peuvent parfois être coûteux ?

Vous devez d'abord établir un plan de financement en sollicitant divers organismes : l'ANAH avec MaPrimeAdapt', votre conseil départemental, (si vous êtes titulaire de l'APA), les collectivités territoriales, le CCAS, l'Agirc-Arrco...

L'aide à l'amélioration de l'habitat et à l'adaptation au handicap de l'ANGDM peut vous aider au financement des travaux

tels que : plan incliné, barres d'appui, transformation de salle de bains, aménagement de WC existants, monte-escalier.

Cette prestation s'adresse aux bénéficiaires de 60 ans et plus ou aux personnes handicapées d'au moins 55 ans.

La participation financière de l'ANGDM sera calculée sur le reste à charge, déduction faite des aides versées par les autres organismes, selon le barème en vigueur.

Vous aurez d'ailleurs l'obligation de fournir les notifications d'aides allouées par les autres organismes.

Pour plus de renseignements, contactez le site web de l'agence

<https://www.angdm.gouv.fr/aide-a-l-amelioration-de-l-habitat-et-adaptation-du-logement-au-handicap>

Nous vous invitons aussi à appeler la plateforme téléphonique 03 21 79 48 48 ou nous contacter par courriel à contact@angdm.fr

Douglas et Rose-Marie Yanyatovich habitent à Petite-Rosselle (Moselle). Ils ont 77 et 82 ans. Ils ont bénéficié d'un prêt Codal pour acquérir leur propre logement qui, au fil des années, n'était plus adapté à leur âge.



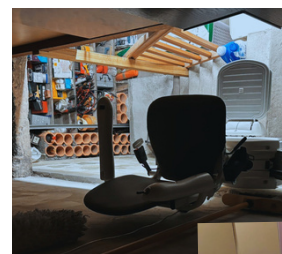
M. et Mme Yanyatovich

M. Yanyatovich : "C'est la maladie de mon épouse qui m'a obligé à réfléchir et à mettre en place rapidement des travaux d'adaptation. Nous avons fait installer une salle d'eau au rez-de-chaussée, où mon épouse dormait, avec une douche à l'italienne, un siège douche réglable en hauteur, un petit lavabo, un WC réglable également, et des poignées faciles à manier, puisque je commençais moi aussi à avoir des douleurs à la main, aux genoux et aux poumons.

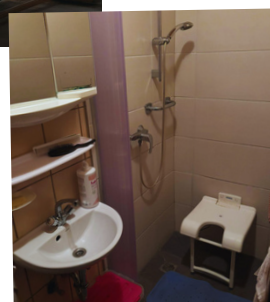
J'essaie d'anticiper nos besoins futurs. Nous n'avons pas bénéficié, au début, des aides de l'ANGDM, parce que nous n'en connaissions pas l'existence.

Il restait cependant la question de l'escalier pour accéder au sous-sol où est installée notre buanderie. Mme Fabienne Marceau, assistante sociale de l'agence nous a été d'un grand secours."

Fabienne Marceau, assistante sociale de l'ANGDM : "Pour que Monsieur et Madame Yanyatovich puissent rester chez eux, la maison a dû être aménagée différemment. La solution d'un monte-escalier électrique a été rapidement retenue. Comme Mme Yanyatovich bénéficie de l'APA, j'ai aidé le couple à monter un dossier de demande de pose de monte-escalier simple en cumulant l'aide de l'ANGDM et celle du département.



Travaux d'installation du monte-escalier



Salle d'eau rénovée

J'ai mis le couple en contact avec deux entreprises locales. Ils ont retenu celle qui correspondait davantage à leur projet."

M. Yanyatovich : "les travaux ont été rapides et la bonne nouvelle est que le reste à payer était inférieur à 150€ !

Nous remercions Mme Marceau pour son accompagnement bienveillant et efficace."

Parce qu'il n'y a pas d'âge pour s'émerveiller, rire et partager !

Cette année, la semaine bleue de l'ANGDM a eu lieu sur une scène de théâtre. Des acteurs professionnels ont joué des saynètes inspirées de la vie quotidienne pour faire rire et réagir les participants.

Le théâtre-interactif comme miroir

L'objectif était de dédramatiser les difficultés vécues par nos seniors tout en leur donnant la parole. La scène devient un support pour encourager les échanges dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. Des thèmes au cœur des préoccupations des seniors ont été abordés :

- l'usage du numérique ou comment la prise d'un simple rendez-vous médical sur Doctolib se transforme en un casse-tête chinois ;
- les relations familiales et les questions posées par la perte d'autonomie ;
- l'aménagement du logement afin de retarder une éventuelle entrée en EHPAD.

Après chacune des scènes, les spectateurs ont été invités à réagir, commenter et même à faire face au public pour rejouer la saynète à l'aune de leur propre expérience de vie.



Une action organisée dans trois anciens bassins miniers

Le choix des lieux de représentation s'est porté sur trois anciens bassins miniers. Les troupes de théâtre ont été sélectionnées spécialement pour leur savoir-faire sur ce type d'événement auprès d'un public âgé.

- À Valenciennes (59) : [la compagnie au-delà du seuil](#) a joué sur la scène de l'amphithéâtre du centre ministériel de valorisation des ressources humaines ;
- À Hayange (57), la troupe de [Zellig Art oratoire](#) s'est produite au Molitor ;
- À Sanvignes-les-Mines (71), [la compagnie du théâtre des bords de Saône](#) a joué trois saynètes rythmées par des intermèdes musicaux à la salle du bois-du-leu.

L'événement s'est tenu dans trois endroits différents à une date unique : le mercredi 8 octobre 2025.



L'ANGDM, actrice investie de la semaine bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées

Ces spectacles de théâtre organisés dans le cadre de la Semaine Bleue dédiée aux personnes âgées s'inscrivent pleinement dans les objectifs de l'action sociale de l'ANGDM. Ils visent à contribuer à changer le regard de la société sur la vieillesse qui est présentée, ici, comme une étape de vie remplie d'échanges, de force et d'enseignements. Si « vieillir est une force » (c'est le thème de la semaine bleue en 2025), le partage intergénérationnel est une source d'énergie pour les anciens mineurs.

Une après-midi théâtre appréciée des bénéficiaires de l'ANGDM

Près de 240 personnes toutes régions confondues ont assisté aux spectacles.

Parmi les participants, il y avait Mme Lucie Lewandowski venue avec son mari, et sa sœur Mme Eliane Orpizak. Mme Jacqueline Kolaczek et M. Zbigniew Kolaczek ont croisé Mme Renée Sniezek venue avec son époux. Mme Jacqueline Pacaud a également assisté à la représentation à Sanvignes-les-Mines.

Qu'avez-vous pensé de cet après-midi de théâtre ?

Mme Kolaczek : "J'ai trouvé cet après-midi très bien. Ça a été l'occasion d'avoir les réponses à des questions qu'on n'ose pas poser. On est souvent confronté aux situations qui ont été jouées. C'était bien."

Mme Sniezek : "Ça m'a fait sortir. Ça me fait changer un peu les idées. Avec la vieillesse, je n'aime plus trop sortir ; alors on apprécie ce genre de moment."

M. Kolaczek : "Je craignais que le spectacle soit trop intellectuel. Finalement, les thèmes étaient traités avec légèreté et humour."

Quel ont été vos moments préférés ?

Mme Pacaud : "La dernière situation jouée : c'était des parents d'une ado qui voulait sortir. Alors, ça m'a fait penser à mes propres parents à qui je demandais l'autorisation d'aller au bal. Ma mère était sévère alors que mon père me faisait davantage confiance. La scène m'a fait sourire. Surtout que mon premier bal, je l'ai vécu ici, dans cette salle du bois du Leu : extraordinaire ! J'ai connu mon mari ici."

Vous êtes-vous reconnus dans les situations jouées ?

Mme Sniezek : "J'utilise mon téléphone et ma tablette et ça me convient. Je trouve que les personnes âgées ne sont pas beaucoup aidées dans notre société."

Pour prendre rendez-vous chez le médecin, les seniors doivent parfois s'embêter avec Doctolib ou bien aller très loin, ce n'est pas facile quand on a des difficultés à se déplacer. Les déserts médicaux, c'est terrible pour les personnes âgées. Le spectacle était l'occasion de parler des préoccupations des personnes âgées. On est tous dans la même situation, « comment vais-je faire pour aller ici ou là ? pour me soigner ? » Ça devient très dur."

Mme Orpizak : "Surtout la première scène. Quand on doit utiliser internet pour prendre un simple rendez-vous médical, c'est souvent compliqué. Même prendre un rendez-vous par téléphone, ce n'est pas facile : « tapez 1 » puis « tapez 2 », il faut pouvoir suivre."

Mme Pacaud : "Je suis veuve et la vie fait que je n'ai pas eu d'enfants. La scène où les comédiens jouaient le rôle de parents d'adolescents m'a émue. J'aurais bien voulu être cette maman. Et puis, il y a eu la scène où des enfants se demandaient s'ils devaient envoyer leur maman dans un EHPAD. Je me suis projetée dans cette scène qui se jouait devant moi. N'ayant pas d'enfant, qui prendra la décision pour moi quand le moment sera venu ?"

Avez-vous revu des amis, des voisins ?

Mme Kolaczek : "J'ai revu plein de connaissances, des amies d'école. Ça faisait très longtemps que nous ne nous étions pas revues, ça m'a fait plaisir de les croiser ici."

Mme Orpizak : "Je suis venue avec ma sœur et mon beau-frère. Je suis veuve depuis 6 ans. J'essaie de ne pas rester seule. Je m'inscris souvent aux activités proposées par l'ANGDM avec une amie, qui n'a pas pu venir aujourd'hui. Alors on sort ensemble. C'est vrai que ça fait du bien. Je m'occupe bien à la maison, j'entretiens le jardin. Ce genre de sorties, ça change !"



Jacqueline Pacaud



Lucie Lewandowski à gauche et Eliane Orpizak à droite



Renée Sniezek accompagnée de son époux

PRÉSERVER LE SOUVENIR 12

Le monument aux morts de Lens, propriété de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs



Le monument aux morts de Lens appartient à l'ANGDM

Situé à l'intersection de la route de Béthune et de l'avenue de la fosse 12, ce lieu emblématique, incarne la mémoire des travailleurs et des victimes des conflits passés, rappelant l'importance de préserver le souvenir et de transmettre notre histoire collective.

Le monument aux morts avec son square est inscrit aux Monuments Historiques depuis le 1^{er} décembre 2009

Le monument est la propriété de l'ANGDM. Il a été cédé le 6 janvier 1997 par Charbonnage de France à l'ANGR, pour un franc symbolique. C'est la raison pour laquelle l'agence est garante de son entretien comme nous l'explique Séverine Joly, responsable des moyens généraux et archives : *"L'agence entretient les espaces verts. L'entretien courant, comme, l'enlèvement des débris, le lessivage annuel des plaques, est effectué par Philippe Talle, agent de maintenance à l'ANGDM. Il se rend régulièrement sur le site pour procéder à ces opérations. De plus, en 2024, l'agence a procédé à la rénovation totale des gravures sur les 48 plaques de marbre."*



Comme chaque année, Catherine Griboval-Warneys, déléguée territoriale du Nord, a représenté l'agence le 11 novembre dernier.

Étaient aussi présents, Madame Cathy Apourceau-Poly, sénatrice du Pas-de-Calais, Monsieur Sylvain Robert, maire de Lens, Madame Sandra Guthleben, sous-préfet de Lens, accompagnés des enfants des écoles du quartier, marquant ainsi l'unité des institutions autour des valeurs de paix, de solidarité et de souvenir.

CONTACTEZ-NOUS

RESTONS EN CONTACT EN TOUTES CIRCONSTANCES !

A proximité ou à distance, vous pouvez nous contacter par courrier, téléphone ou courriel. Le site internet vous permet aussi de vous tenir informé(e) des modalités d'accueil au sein de l'agence et des prestations auxquelles vous avez droit.



03 21 79 48 48
MATIN

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
APRES-MIDI
Du lundi au jeudi
de 13h30 à 16h30



Adresse unique de
correspondance

110 av. de la Fosse 23
62221 Noyelles-sous-Lens



contact@angdm.fr

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE
VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION



La protection de vos données personnelles

Arc-en-Ciel est adressé aux personnes pour lesquelles leurs données personnelles sont traitées par l'ANGDM dans le cadre de ses missions, et peuvent être transmises à ses partenaires. Avec Arc-en-Ciel, l'ANGDM réalise sa mission d'information au bénéficiaire sur ses droits. Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès du Délégué à la protection des données de l'ANGDM, soit par voie postale à l'ANGDM 110 avenue de la fosse 23 CS 50019 - 62221 Noyelles-sous-Lens, soit par mail à dpo@angdm.fr. Notre politique de protection des données est consultable à l'adresse suivante : <https://www.angdm.fr/Politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

Arc-en-Ciel

Lettre d'information de l'ANGDM

N°ISSN : 1951-8471

Siège social : 1-3 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Contact : Tél : 03 21 79 48 48

contact@angdm.fr - <https://www.angdm.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Laurent Bergeot

Rédaction :

Damien Bugna, Isabelle Bitouzet, Souad Daho, Maxime Fourmann, Tatiana Petrova

Photos : ANGDM, Freepik, CDC Habitat Sainte-Barbe, Alliade Habitat

Impression : Sprint - Saint-Yrieix-la-Perche



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.

pefc-france.org